



Mutation ou sanction disciplinaire?

Par **Saunouviet**, le **23/08/2011** à **16:18**

Bonjour,

Voilà mon problème, je travaille en offshore depuis 6 ans et mon employeur a décidé de me muté sur un chantier à terre. Le problème est que celui-ci met fin à toutes mes primes relatives à l'éloignement (prime de chantier, prime d'éloignement, repos hebdomadaire...) ; cela entraîne une baisse de salaire de 30%. Ai-je le droit de réclamer le maintien de mon net à payer ?

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **16:40**

Bonjour

Qu'est-il précisé dans votre contrat concernant votre lieu de travail?

Par **Saunouviet**, le **23/08/2011** à **17:28**

Malheureusement il ne stipule rien à ce sujet si ce n'est que l'entreprise peut changer mon lieu d'affectation où besoin sera selon don les besoin de l'entreprise.

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **17:38**

Rebonjour

Vous connaissez le motif de cette décision.

L'employeur pourra ne pas vous verser les primes qui sont attribuées pour des raisons bien définies.

Si c'est une sanction disciplinaire qui entraîne une baisse de votre rémunération, cela est illégal, mais il faudra prouver que c'est une sanction disciplinaire.